

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

## DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la rénovation de 124 logements sociaux - Bâtiments D et E Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix Chamiers (NPNRU)**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus ,
- Une rénovation thermique performante améliorant le confort des locataires et participant au renouvellement urbain du quartier de Chamiers (NPNRU)

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibération du 19 décembre 2018, soutient également la rénovation de ces 124 logements avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 809 031 €,

**DECIDE :**

**Article 1er :** d'accorder une subvention de 6 000 € par logement, ainsi qu'une subvention pour la résidentialisation des deux résidences à hauteur de 65 031 €, conformément à la convention NPNRU signée le 24 juin 2019, soit une subvention totale de 809 031 €

Fait à Périgueux, le 15 AVR. 2021

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président  
Christian LECOMTE

Affiché le : 15 AVR. 2021

**Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération****Rénovation de 124 logements sociaux – Bâtiments D et E de la Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix-Chamiers – Périgord Habitat**

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Les logements visés sont partie intégrante de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU en juin 2019
- La rénovation concerne 124 logements répartis en 2 bâtiments (64 et 60), de typologie variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles : 40 T2, 45 T3, 25 T4 et 14 T5.
- Le projet de rénovation thermique est éligible aux exigences accrues liées au fonds FEDER avec un gain thermique minimal de 80 kwep/m<sup>2</sup>/an. Pour ce faire, La vêtue extérieure des bâtiments sera remplacée, les caves et les combles seront isolés et les portes palières des logements seront changées. En complément, la ventilation sera revue, les chaudières individuelles seront remplacées et des radiateurs basse tension seront installés avec robinets thermostatiques. Enfin, les installations électriques des logements et des parties communes seront mises en sécurité.  
La rénovation de ces bâtiments inclue également un volet résidentialisation avec la réfection des halls d'entrée et l'installation de système d'interphonie avec digicodes. Par ailleurs les abords des bâtiments et de leur entrée seront travaillées (végétalisation et minéralisation)
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m <sup>2</sup> )	Loyer mensuel (€)	
		HLMO (PLAI)		TOTAL		HLMO (PLAI)	
T2	Collectif	40		40	42	219	
T3	Collectif	45		45	56	259	
T4	Collectif	25		25	69	304	
T5	Collectif	14		14	84		
	TOTAL	124		124			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Travaux	3 617 024 €	ANRU	482 971 €
Honoraires	273 775 €	CA Grand Périgueux	809 031 €
		Prêt CDC	313 259 €
		Commune de Coulounieix-Chamiers	809 031 €
		Conseil Départemental	186 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	186 000 €
		FEDER	498 577 €
		Fonds Propres	605 930 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 890 799 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 890 799 €</b>